

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 17
- Votants : 24
- Procurator(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2023_007

L'an deux mil vingt-trois, le 24 du mois de janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Patricia ROUXEL, Maire, en séance ordinaire à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GOMES François à Pierre RIVAULT, GARNIER Céline à Vanessa LARGEAU, MARTINEZ Olivier à Fernando TEXIER, LE BARS Arlette à Philippe DOBIROT, AUDE Laurent à Patricia ROUXEL, NOIZET Michel à Didier MAGNE, Gaëlle HIPEAU

Date de convocation : Le 18 janvier 2023

Date d'affichage : Le 18 janvier 2023

Secrétaire de séance : Evelyne THIBAUT

Fait à Aigondigné,
Le 24 janvier 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 2023_007 : URBANISME

Objet : CESSION DE LA PARCELLE Y41 CHEMIN DE FOND CLAIR

Madame le Maire expose qu'une délibération avait été prise fin 2017 pour la cession par la commune de cette parcelle à Mr Guillorit. Cependant, l'avis des domaines, obligatoire avant toute cession, dans les communes de plus de 2000 habitants n'avait pas été sollicité.

Il s'agit donc de finaliser un vieux dossier, la valeur vénale du bien étant estimée à 2500 € soit 1 € le m² de manière identique à la 1^{ère} délibération prise.

Vu l'avis des domaines en date du 18 novembre 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 1 abstention des membres présents et/ou représentés :

- Décide la cession de la parcelle Y41 à Mr GUILLORIT Joël, 13 chemin de fond clair, 79370 Aigondigné pour un montant de 2500 €
- Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur
- Transfert la propriété du bien de la commune de Mougon à la commune d'Aigondigné compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférant



Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État